



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 38572

## Texte de la question

M. Gérard Voisin interroge Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la politique du Gouvernement en faveur des malades psychiques et sur la situation du secteur public de la psychiatrie. Un nombre de plus en plus important de malades peuvent être soignés à domicile grâce aux nouveaux médicaments disponibles. Cette évolution peut favoriser leur insertion sociale et permet également une réduction du nombre de lits en hôpitaux psychiatriques. Toutefois, le maintien à domicile des malades nécessite en contrepartie des mesures d'accompagnement et des structures spécifiques d'accueil, afin de les aider à vivre dans la société. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si ces nouveaux besoins ont été pris en compte, notamment à travers une réorientation des crédits dégagés grâce à la fermeture de lits.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Voisin](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38572

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 1999, page 7095